

Service Civique

Coordination de la LNTT

Dans le cadre du dispositif « Service Civique », la Ligue souhaite soutenir l'accueil d'un volontaire au sein de votre structure.

Le service civique est un engagement volontaire ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap.

La mission pourra débuter en janvier 2019, sa durée est de 6 à 8 mois, 24h par semaine, au service de l'intérêt général. Accessible sans condition de diplôme, il peut s'effectuer au sein de structures comme les associations sportives, qui doivent être agréées.

Vous trouverez les renseignements nécessaires à l'adresse suivante : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

La Ligue de Normandie de Tennis de Table va demander un agrément régional pour l'accueil de volontaires sur les missions suivantes :

- Encourager les publics éloignés de la pratique sportive à participer aux événements de tennis de table
- Promouvoir la pratique du tennis de table comme facteur de santé et de bien-être
- Favoriser l'accès à la pratique du tennis de table aux personnes vivant dans des territoires isolés
- Favoriser l'accès à la pratique du tennis de table aux jeunes filles et aux femmes
- Favoriser l'accès à la pratique du tennis de table aux personnes en situation de handicap
- Aide aux clubs en charge des nouveaux outils de développement
- Aide à l'organisation d'évènements sportifs et à la communication

Cette démarche vous permet de bénéficier plus facilement de ce dispositif en choisissant une mission pour laquelle la Ligue sera agréée. Vous nous ferez part, lors de votre demande, de l'identité d'un(e) jeune intéressé(e) par ce dispositif au sein de votre club, ainsi que l'identité du tuteur (en lien avec les missions définies).

Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table
7B, Avenue Franklin Roosevelt
76120 GRAND QUEVILLY
Tél. 02 35 67 37 11 - Télécopie : 02 35 67 94 99
Mail : lnnt@orange.fr

Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table
14, Rue Lucien NELLE
14000 CAEN



Le volontaire sera indemnisé 580,55 euros par mois (les, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois).

Sur cette somme, seulement 7.58 euros par mois seront à la charge du club.

Le volontaire devra suivre une formation prise en charge par le club (renseignements sur le site donné ci-dessus).

Si vous êtes intéressé pour bénéficier de l'agrément de la Ligue, de son accompagnement administratif, et si vous avez au sein de votre club un(e) jeune volontaire (qui respecte les conditions pour pouvoir s'engager) merci de nous renvoyer les renseignements suivants :

Club :

Référent de l'action sur le club :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Mission choisie dans le cadre du dispositif :

Période prévisionnelle :

Nom, Prénom, numéro de téléphone et adresse mail du Volontaire intéressé :

.....
.....

Nom, Prénom, numéro de téléphone et adresse mail du Tuteur :

.....
.....

Vous enverrez votre demande (avec les informations demandées ci-dessus) à l'adresse mail suivante avant le 16 novembre 2018 : lntt@orange.fr

Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table
7B, Avenue Franklin Roosevelt
76120 GRAND QUEVILLY
Tél. 02 35 67 37 11 - Télécopie : 02 35 67 94 99
Mail : lntt@orange.fr

Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table
14, Rue Lucien NELLE
14000 CAEN

